



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

L'Association des directeurs de police du Québec soutient le maintien du registre canadien des armes à feu

Saint-Eustache, le 20 mai 2010 – L'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) annonce son appui ferme au maintien du registre des armes à feu, menacé par le projet de loi C-391 visant à abolir le registre.

L'ADPQ, qui regroupe 34 organisations policières du Québec, dont la Sûreté du Québec (SQ), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Gendarmerie Royale du Canada, division C, insiste sur l'importance de maintenir un tel registre qui a contribué à abaisser la criminalité au pays de puis son implantation en 1995.

L'organisme rappelle que le registre est un outil important pour les policiers puisqu'il leur fournit des renseignements nominatifs sur les propriétaires d'arme à feu, ce qui facilite grandement leur travail d'enquête sur une scène de crime. Dans le même ordre d'idée le registre peut, par exemple, contribuer à prévenir des crimes graves en permettant aux forces de l'ordre d'agir en amont, en retirant une arme à une personne potentiellement dangereuse. Il a aussi un effet dissuasif sur les criminels qui ne peuvent accumuler des armes à feu.

Les informations contenues dans le registre permettent, en outre, aux policiers de dresser un inventaire détaillé des armes en circulation au pays, notamment d'identifier le type d'arme en circulation ainsi que leur localisation sur le territoire. Ces renseignements facilitent la planification des opérations policières et contribuent sans équivoque à la sécurité des citoyens.

Enfin, l'Association des directeurs de police du Québec mentionne que le registre facilite la transmission de conseils d'utilisation aux propriétaires d'armes à feu et concourt à les responsabiliser quant aux conditions sécuritaires de remisage des armes.

L'ADPQ appuiera donc énergiquement le ministre de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis, lors des audiences du comité permanent de la sécurité publique et nationale sur le

projet de loi C-391, qui se tiendra à Ottawa le 27 mai prochain. Ce projet de loi prévoit l'élimination de l'enregistrement des armes à feu et la destruction du registre actuel.

-30-

Source : Yves Morency, président
Association des directeurs de police du Québec
Tél. : 450-974-5001 poste 5330